



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 15 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze février à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE

Étaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, C. ASSIER, S. AYOT, D. DIAZ, K. ORCEL, C. SUDRES BALTRONS, B. NIEL, A. NAYRAC, A. GAUTRAND, B. SOULIE, E. PLATET, N. FORT, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, C. CONDOMINES, B. OZANEUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, D. BROUGNOUNESQUE, I. CAMBEFORT, N. CHIOTTI.

Étaient excusés : H. RICHARD,

Étaient absents : B. LACAN (POUVOIR A MADAME C. SUDRES BALTRONS), L. HELLI (POUVOIR A MONSIEUR C. ASSIER), N. LEFEVERE (POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE), M. DAURES (POUVOIR A MADAME D. DUCROS), C. ALIBERT (POUVOIR A MONSIEUR M. DURAND), F. FABRE (POUVOIR A MADAME E. GAZEL), P. BARAILLE (POUVOIR A MONSIEUR P. RAMONDENC)

Secrétaire de séance : MADAME EMMANUELLE GAZEL

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR JEROME CHIDO, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Monsieur le Maire

« ... de faire l'appel. »

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services fait l'appel.

Monsieur le Maire

« Bien ! Avant de passer l'ordre du jour, je voudrais que nous puissions rendre hommage et observer une minute de silence, puisque nous venons d'apprendre il y a quelques minutes ou quelques dizaines de minutes, le décès de Claude SALLES, donc qui était le Maire le Laissac et avec qui nous avons noué ces derniers mois des relations, donc de travail, puisque vous savez que Laissac avait été « Ville Départ du Tour », l'année dernière et donc Claude avec sa gentillesse et sa générosité habituelle, nous avait fait part de son souhait de nous accompagner et de nous aider pour l'organisation du départ que nous aurons le 22 juillet. Donc en reconnaissance de ce qu'il avait commencé à faire pour nous, je vous propose que le Conseil municipal lui rende hommage en observant une minute de silence. »

Minute de silence

Monsieur le Maire

« Donc, nous allons procéder, si vous le voulez bien, à la désignation du secrétaire de séance. Donc, je crois qu'en absence de Monsieur LEFEVERE, c'est Madame GAZEL, qui si elle l'accepte, assumera les fonctions de secrétaire de séance. Merci beaucoup.

Et je vous propose donc d'adopter les comptes-rendus des précédents, comment dirais-je, comptes-rendus, voilà, du Conseil municipal. Il y a deux comptes-rendus à approuver. Y a-t-il des remarques ou des questions sur ces comptes-rendus ? Donc, je propose de mettre les comptes-rendus aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Les comptes-rendus sont donc adoptés. Je vous remercie. »

Adoptés à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"

Monsieur le Maire

« Dans le cadre donc de la délibération 1, s'agissant de l'énumération des décisions du Maire, je vous propose de poursuivre l'habitude que nous avons désormais prise de ne pas faire lecture de ces décisions, ou des contrats valant décision et simplement demander s'il y a des compléments d'informations à apporter ou des demandes ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, bonjour à toutes et à tous. Monsieur le Maire au Conseil municipal de septembre de l'année dernière, je vous avais sollicité par rapport au marché de communication de la Maison du Peuple. Vous savez les affiches, le programme... Vous deviez me répondre. Comme *sœur Anne n'ayant rien vu venir* je me suis renseigné et donc j'attends un peu vos explications. Je vois que le *design* a été fait par Monsieur Éric FAUREBRAC, j'aimerais en savoir un peu plus. Donc, je me suis renseigné, j'ai vu que cette personne officiait à l'époque à Royan aussi, donc si vous pouviez avoir quelques compléments d'informations sur le sujet, ça m'intéresserait fortement. Merci. »

Monsieur le Maire

« Et donc, qu'est-ce que vous sous-entendez, au-delà... ? »

Monsieur DURAND

« Je ne sous-entend rien du tout... »

Monsieur le Maire

« ... au-delà de ces, j'allais dire, de ces considérations géographiques ? »

Monsieur DURAND

« Je ne sous-entends rien du tout. Je trouve que le monde est petit, simplement, voilà. »

Monsieur le Maire

« Le monde est petit, ou les compétences sont rapprochées, peut-être ? »

Monsieur DURAND

« Elles se rapprochent, oui ! »

Monsieur le Maire

« Non, je parle sous le contrôle de Karine ORCEL, la sélection du, je dirais, de la charte graphique de la Maison du Peuple, s'est faite sur, donc alors je ne sais plus de mémoire si c'est un marché ou si c'était une consultation sur devis, je n'ai plus, ce n'est pas très clair dans ma tête. En tout cas, les offres ont été faites sous plis, sous plis anonymisés, ce qui est désormais le cas sur un certain nombre de consultations. Et nous avons fait, je dirais, le choix du *design* à l'aveugle et j'ai participé au choix du *design* à l'aveugle sur diverses propositions, dont celle qui a été retenue et qui a fait l'objet de la diffusion donc de la charte graphique de la Maison du Peuple. Voilà, les explications sont tout à fait simples et je vous invite et si ça nous ne l'avons pas fait, je renouvellerai ma demande que les documents vous soient envoyés avec l'ensemble des, comment dire, des propositions et notamment des propositions de prix qui avaient été faites au moment de cette consultation. Tu me le confirmes ? Qui était une consultation sur devis. Ce n'était pas un marché d'appel d'offre. Voilà. »

Monsieur DURAND

« Merci. »

Monsieur le Maire

« Je crois que tu voulais faire un commentaire sur... »

Madame ORCEL

« Oui. Non, je rajouterai juste que je pense que le théâtre est tout à fait satisfait des services de ce graphiste, ça n'est pas remis en cause, voilà.

Et puis moi, je voulais juste revenir sur la décision n° 218, juste pour dire qu'il y a une petite erreur, il ne s'agit pas de Monsieur Saim ZEIN, mais de Monsieur Salim ZEIN et vous dire, j'en profite juste pour vous dire deux mots sur cette association et ces ateliers numériques qui sont proposés. Donc c'est la DRAC en fait, qui nous a présenté cette association, sachant que nous avons déjà fait part de notre souhait de développer des projets en lien avec arts numériques et la création numérique. Donc le montant de la prestation est de trois mille euros pour une série de quinze ateliers qui permettent à un public assez varié, qui va de jeunes adolescents à des personnes du GRETA, des jeunes de la MJC, qui participent à ces ateliers, qui ont lieu pour l'instant à la MESA et qui consistent donc à créer des jeux vidéo intelligents, on va dire, qui vont permettre notamment à la MESA de créer un parcours de découvertes des collections et nous travaillons aussi avec cette association sur le patrimoine, donc il y aura d'autres ateliers qui seront proposés avec le Musée notamment au moment des *Ludi Classici*, voilà donc il y a pleins de projets. Alors, ça fait plaisir parce qu'on commence à être identifié avec notre volonté de travailler sur ces ateliers de créations numériques, et puis ça préfigure un petit peu ce qu'on pourra mettre en place lorsque le lieu sera créé au sous-sol du CREA et on bénéficie dans ce cadre-là, d'une aide de dix mille euros de la DRAC, donc de l'État via la DRAC, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, ce qui n'est pas rien, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci pour ces précisions. Donc je vous propose de passer à la délibération n°2 et donc Karine ORCEL garde la main. »

Le Conseil Municipal prend acte

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 02 :

02. "Convention de mécénat entre la ville de Millau et la Société des Caves des Producteurs de Roquefort".

« Du coup, j'y vais. Donc convention de mécénat entre la ville de Millau et la Société des Caves et des Producteurs réunis de Roquefort. Donc depuis les 10 ans du Théâtre, il y a une démarche de recherches de mécénat qui s'est engagée assez fortement pour développer les financements du Théâtre et qui fonctionne bien. Et ici c'est la Société des Caves et des Producteurs réunis de Roquefort qui souhaitent soutenir la programmation artistique du Théâtre de la Maison du Peuple donc par un acte de mécénat pour la saison. Donc une convention de mécénat a été élaborée qui en fixe les modalités. La somme que la Société des Caves versera à la ville de Millau est de trois mille euros hors taxe. Elle sera reversée, bien évidemment, au budget de la Ville et plus particulièrement, elle servira au fonctionnement du Théâtre de la Maison du Peuple. Alors, comme toutes les opérations de mécénat elle ne sous-entend aucun engagement formel de la Ville, si ce n'est la mise à disposition de trente places, il y aura aussi un spectacle qui sera sélectionné en concertation avec la Société des Caves et qui sera identifié avec le soutien de l'entreprise Roquefort Société et puis bien sûr la présence du logo sur tous les outils justement de communication du Théâtre de la Maison du Peuple.

Donc après avis favorable de la Commission Culture du 29 janvier 2018, il vous est proposé :

- D'approuver la convention de mécénat de la saison du Théâtre de la Maison du Peuple et de la Société des Caves ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat ci-annexée. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 03 :

3. "Convention triennale de partenariat entre la commune de Millau et l'Assosoï"

« Alors, il s'agit du renouvellement de la convention triennale de partenariat entre la Commune et l'association l'Assosoï, que nous avons déjà votée et mise en place en 2015. Elle arrive à échéance. Il s'agit donc de la renouveler. Donc, l'association l'Assosoï, qui organise des événements sur l'ensemble du territoire Sud-Aveyronnais et plus particulièrement des concerts de musique amplifiée. Elle apporte aussi son aide à des artistes locaux. Donc, la Ville envisage de continuer, de prolonger ce soutien à la fois financier et technique à l'Assosoï, pour la réalisation donc de ses activités pour 2018 / 2019 et 2020, via une convention qui est annexée à cette délibération. Les avantages financiers que la Ville procure à l'Assosoï, pour 2018 correspondent à un montant global de quatre mille cent soixante-six euros cinquante-deux :

- Avec une subvention annuelle de mille euros ;
- Et une aide technique valorisée à hauteur de trois mille cent soixante-six euros cinquante-deux pour 2018.

Avec deux concerts pour cette année, qui auront lieu à la salle René RIEUX.

Après avis favorable de la Commission Culture du 29 janvier 2018, il demandé au Conseil municipal :

- D'approuver la convention triennale 2018 / 2020 avec l'Assosoï ;
- De déroger à la délibération n° 2017 – 189 du 16 novembre 2017, portant sur les tarifs publics pour les prestations et services fournis par la Ville, tel qu'ils sont listés dans la convention, c'est justement l'objectif de cette convention, notamment de ne pas facturer les SSIAP, pour apporter un petit soutien supplémentaire à l'association ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe, ainsi que tous les documents afférents et notamment les avenants financiers ou liés à la valorisation. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 04 :

4. "Convention triennale de partenariat entre la commune de Millau et le Théâtre de la Doline"

« Donc là aussi renouvellement de la convention triennale qui lie la Commune et la Doline depuis de nombreuses années. Donc en 2018 la Ville envisage le renouvellement de la convention triennale de partenariat avec le Théâtre de *La Doline*, qui comme vous le savez organise des spectacles de théâtre et des cours de théâtre dans son lieu aménagé. Donc un lieu de moins de cent places qui est très dynamique et qui si vous avez eu l'occasion d'y aller, a su trouver son public avec des propositions assez variées sur la saison. Donc, ça va être sa troisième saison d'activité cette année, donc la Ville souhaite poursuivre son soutien, la Commune. Elle interviendrait pour 2018 selon les modalités suivantes :

- Une subvention de quinze mille euros, donc qui est maintenue comme les autres années ;
- Et une subvention exceptionnelle de cinq cents euros pour investir dans du matériel pour le fameux lieu le Café-Théâtre de *La Doline*.

Donc, un total d'aide financière et technique estimé à quinze mille cinq cents euros.

Et après avis favorable de la Commission Culture du 29 janvier 2018, il demandé au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention avec le théâtre de *La Doline* ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe, ainsi que tous les documents afférents. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 05 :

5. "Convention triennale de partenariat entre la commune de Millau de l'association Corps et Graphie"

« Alors, la convention triennale, là-aussi c'est le renouvellement d'une convention qui était jusque-là annuelle, qu'on vous propose de passer en convention triennale, donc qui serait donc valable du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020. Donc l'association *Corps et Graphie*, qui est une association Millavoise qui organise depuis 2004 le concours des *Jeunes Chorégraphes au Théâtre* de la Maison du Peuple. Cette année ça aura lieu le 23 et le 24 mars, avec un jury qui sera composé notamment d'Angélo MONACO et Christian L'ANTHOËN. Donc la Ville dans le cadre de sa politique culturelle en faveur du spectacle vivant au sein de laquelle la diffusion de danse est clairement identifiée, au sein de laquelle il n'y a pas tant de propositions de danse que ça, souhaite poursuivre son soutien à l'association *Corps et Graphie* pour l'organisation de ce concours des *Jeunes Chorégraphes* donc l'objectif du concours est toujours le même :

- La professionnalisation de jeunes chorégraphes en leur offrant la possibilité de créer une œuvre ;
- Et de venir la présenter au public.

Donc l'association nous sollicite bien évidemment pour le renouvellement de cette aide, car sans cette aide elle ne peut pas organiser ce concours des *Jeunes Chorégraphes*. Le soutien financier est, comme l'année dernière, fixé à douze mille euros :

- Dix mille cinq cents euros pour l'organisation du concours des *Jeunes Chorégraphes* ;
- Et mille cinq cents euros pour primer le concours.

Et bien évidemment la participation de la Ville comprend aussi la mise à disposition du Théâtre, la salle Senghor et la salle Martha Graham pour l'organisation de ce concours. Et la mise à disposition des techniciens lumières et sons du théâtre. Donc l'ensemble des avantages financiers et techniques que retire l'association des prestations de la Collectivité s'élève à seize mille deux cents euros.

Et après avis favorable de la Commission Culture du 29 janvier 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- D'attribuer une subvention de douze mille euros à l'association *Corps et Graphie* ;
- D'approuver les termes de la convention ci-annexée ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Monsieur CHIOTTI

« Il y a une abstention, là. Comme chaque année. »

Madame ORCEL

« Ben au moins ça sera dans trois ans. »

Monsieur le Maire

« Une abstention ! Merci. »

Adoptée par 32 voix pour

1 abstention

(Nicolas CHIOTTI)

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 06 :

6. "Convention triennale de partenariat entre la commune de Millau et l'ASSA-ATP"

« Voilà, là aussi renouvellement de la convention triennale avec l'ASSA-ATP, bien connue de tout le monde, je pense ici, qui programme donc des spectacles de théâtre, depuis de nombreuses années avec un projet artistique et culturel de qualité, avec une programmation annuelle estimée à sept spectacles, donc deux co-accueils avec le Théâtre de la Maison du Peuple, des co-accueils qui fonctionnent en général très bien d'ailleurs, puisque la salle est quasiment, affiche quasiment complet à chaque fois.

Donc la Ville envisage de soutenir l'association, de poursuivre son soutien en lui apportant son soutien financier et technique pour la réalisation de ses activités en 2018 / 2019 / 2020. Il y a une convention et alors j'attire votre attention sur le fait qu'il y a eu une erreur dans la délibération par rapport à ce qui est indiqué dans la convention. Les chiffres sont bons dans la convention, mais pas du tout bon sur la délibération, il y a eu une erreur de copier-coller visiblement. Donc les avantages financiers que la Ville procure à l'association pour 2018 correspondent à un montant global :

- De trente-cinq mille quatre cent trente et un euros quatre-vingt-onze ;
- Avec une subvention annuelle qui ne change pas de quatorze mille cinq cents euros ;
- Et une aide technique valorisée à hauteur de vingt mille neuf cent trente et un euros quatre-vingt-onze.

Et vous avez tout le détail dans la convention de cette aide technique et de sa valorisation.

Donc après avis favorable de la Commission Culture du 29 janvier 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention triennale 2018 / 2020 avec l'ASSA-ATP ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe, ainsi que tous les documents afférents. Et notamment les avenants financiers »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 07 :

7. "Convention de partenariat entre la ville de Millau et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron pour l'année 2018. Concerts au Musée de Millau et des Grands Causses"

« Oui, donc le Musée de Millau et des Grands Causses et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron entretiennent depuis plusieurs années, depuis 2011, un partenariat qui a pour objectif l'organisation de concerts au Musée. Donc ce sont des concerts qui se déroulent du mois d'octobre au mois de juin, tous les premiers jeudis du mois, qui fonctionnent très bien, qui sont gratuits, qui réunissent un public nombreux, c'est en général..., les concerts affichent complet. Donc c'était une convention triennale jusqu'à présent, on vous propose de ne partir que sur une convention annuelle, puisqu'on souhaite se laisser le temps de réfléchir à de nouvelles formes de programmation, c'est-à-dire que les concerts n'auraient plus forcément lieu qu'au Musée, mais certainement dans d'autres établissements culturels municipaux de la Ville, comme la MESA ou le hall du Théâtre par exemple et dans des lieux patrimoniaux aussi. On pense à l'Hôtel de *Tauriac*. Pourquoi pas le *Vieux Moulin* ? Donc, ça fera l'objet d'une convention triennale, mais qu'on vous présentera l'année prochaine, donc on part sur cette convention annuelle avec un montant financier de mille huit cents euros pour neuf concerts et une partie des concerts est présentée dans la convention annexée. Donc jusqu'au mois de juin, on va aussi essayer de coller davantage aux événements qui ont lieu sur la Ville comme le *Printemps des Poètes*, la *Fête de la Musique*, la *Nuit des Musées*, voilà pour renouveler un petit peu ces propositions et la suite de la programmation sera élaborée avec le Musée et les autres chefs d'établissements culturels dans les prochaines semaines, voilà la fin de la saison.

Et donc après avis favorable de la Commission Culture en date du 29 janvier 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention ci-jointe ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 08 :

8. "Label Ville d'Art et d'Histoire demande subvention"

« Donc depuis 2002, la Ville mène une opération d'inventaire du patrimoine bâti et mobilier, qui a permis de montrer toute la richesse et la variété de notre patrimoine. Du fait de cette politique assez volontariste en faveur du patrimoine, la Ville a obtenu en 2010 le Label *Ville D'Art et d'Histoire*, qui donc sanctionne cette volonté forte de valoriser la Culture et le Patrimoine. En octobre 2010 une première convention a donc été signée avec l'État afin de mettre en œuvre et de faire vivre ce label qui a une politique qui se décline en plusieurs volets :

- Comme la sensibilisation des habitants et des professionnels à l'environnement et à la qualité architecturale et urbaine et paysagère ;
- Présenter l'ensemble des types de patrimoines dans toutes ses composantes ;
- Promouvoir la qualité architecturale ;
- Développer une médiation de qualité ;
- Et notamment à destination du jeune public ;
- Et offrir au public touristique, enfin aux touristes, des visites de qualités et menées par un personnel qualifié, donc en lien avec l'Office de Tourisme.

Donc cette politique patrimoniale s'étoffe tous les ans, elle va de l'organisation de conférences et de visites guidées avec l'Office du Tourisme, à la restauration de notre patrimoine comme récemment ce fut le cas pour le *Pont Vieux* et le *Vieux Moulin*.

Donc pour mettre en œuvre ces actions la Ville sollicite l'État pour le versement d'une aide financière qui devrait être cette année de sept mille cinq cents euros, ce qui est loin d'être négligeable, puisqu'il faut savoir que le budget de fonctionnement du service Archives Patrimoine pour 2018 est de seize mille deux cent quinze euros, voilà. Donc c'est une aide importante.

Aussi après avis favorable de la Commission Culture en date du 29 janvier 2018, il vous est proposé :

- D'approuver la demande de subvention soumise à l'État ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à demander une aide technique et financier ;
- Et à percevoir les sommes allouées par l'État, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets donc la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci, Madame ORCEL. »

Adoptée à l'unanimité

Madame SUDRES-BALTRONS rapporte la délibération n° 09 :

9. "Attribution d'une subvention assortie de conditions d'octroi à l'association Œuvre du Vestiaire des Écoles Laïques"

« Bonsoir. Donc cette délibération, vous la connaissez puisque nous la passons chaque année, donc juste un petit rappel, l'association l'Œuvre du Vestiaire, elle a vocation de participer à la politique scolaire facultative de la Ville.

Donc, son action de cette association s'inscrit dans différents domaines, bon c'est trois grands domaines :

- Une aide financière aux parents les plus en difficulté, c'est surtout une aide financière quand les parents ne peuvent pas payer la cantine scolaire ;
- Une aide pour l'achat de matériel dédié aux sports pour la pratique des activités de pleine nature ;
- Et une aide aussi au financement de sorties scolaires, qui ne sont pas obligatoires comme le ski et les classes découvertes.

Donc voilà, considérant l'intérêt de cette association qui, par son action participe à la politique scolaire de la Ville, la Commune a décidé d'en faciliter la réalisation, donc en allouant annuellement des moyens financiers. Donc, nous versons en deux fois dans l'année, donc moyens financiers à hauteur de vingt-cinq mille quatre cents euros.

Donc, après avis favorable de la Commission Éducation du 2 novembre 2017, il est donc demandé au Conseil :

- D'approuver les termes de la convention que vous trouverez ci-jointe qui définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. Merci, Madame BALTRONS. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 10 :

10. "Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption"

« Alors, c'est une information toute simple, qui se fait chaque année. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal lors de sa séance du 24 avril 2014 a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre des décisions dans un certain nombre de domaines dont l'exercice du Droit de Préemption.

On doit donc rendre compte lors d'une séance obligatoire du Conseil municipal des décisions de préemption qui ont été faites ou de non préemption.

Il s'agit d'une procédure qui permet notamment à une personne publique d'acquérir en priorité, dans certaines zones préalablement déterminées par elle, un bien mis en vente par un particulier ou une entreprise dans le but de réaliser des opérations d'aménagement urbain. La personne publique se substitue alors à l'acquéreur initial.

Alors, le propriétaire qui souhaite céder son bien situé dans une zone de préemption, doit effectuer une déclaration d'intention d'aliéner en Mairie, c'est une DIA.

La Collectivité dispose alors d'un délai de deux mois pour y répondre.

La présente délibération retrace pour information l'ensemble des décisions du Maire depuis le dernier Conseil municipal.

Alors, je ne vous les lirai pas. Elles sont données en arrière, là vous en avez un certain nombre. »

Monsieur le Maire

« Merci. Et donc sur lesquelles nous n'avons pas exercé notre droit de préemption. »

Monsieur NAYRAC

« ... de préemption. »

Monsieur le Maire

« C'est le plus important ! »

Monsieur NAYRAC

« Tout à fait ! »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 11 :

11. "Établissement public foncier d'Occitanie-Convention opérationnelle – « Les Sablons »"

« Bien, alors c'est toujours, ça rentre toujours dans notre politique ambitieuse sur le centre-ville, qui pourrait être regroupée avec l'ORI. Alors en 2014, la commune de Millau a établi un schéma directeur d'urbanisme afin de définir un projet de développement urbain à l'échelle du bassin de vie de Millau comprenant des fiches opérationnelles par secteur et notamment du périmètre des *Sablons*.

Alors, ce périmètre est touché par une forme de paupérisation, de dégradation de ses logements, ainsi que par une vacance et indécence qui se développent. Alors, on a déjà acheté un certain nombre de biens, qui ont même étaient squattés.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet ambitieux de curetage et de création d'un espace public dans le secteur des *Sablons* visant à trouver une réponse à des bâtis dégradés, à aérer le tissu urbain et à améliorer le cadre de vie des habitants en embellissant le centre historique.

À ce titre, la ville de Millau a d'ores et déjà commencé une politique d'achats immobiliers sur ce périmètre afin de lancer à moyen terme l'opération de réhabilitation du secteur.

Alors afin d'accélérer ce processus, la commune de Millau a sollicité l'EPF, c'est l'Établissement Public Foncier, pour convenir avec lui des modalités d'interventions foncières à moyen et court terme, dans le cadre de ce projet. Cette opération devra permettre également la production de logements neufs répondant aux besoins en logements dans le centre-ville, aux normes d'habitabilité en vigueur et comprenant au moins 25 % de logements locatifs sociaux.

Alors, l'EPF Occitanie, sous réserves des dispositions réglementaires qui lui sont applicables, s'engage donc à procéder à l'acquisition des parcelles situées dans le périmètre du projet, tel que défini à l'article 2 de la présente convention :

- Soit à l'amiable ;
- Soit par exercice des droits de préemption et de priorité ;

- Soit par la voie de l'expropriation des biens immobiliers bâtis ou non bâtis, volumes et droits mobiliers nécessaires à la mise en œuvre de l'opération

De manière ponctuelle à la demande expresse de la commune, l'EPF Occitanie pourra acquérir à l'amiable toutes parcelles limitrophes à ce périmètre si, et uniquement si, ces acquisitions présentent un intérêt économique ou technique pour l'opération poursuivie.

Le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF Occitanie au titre de la présente convention est fixé, d'un commun accord, à deux millions d'euros, calculé sur un prix moyen d'acquisition à quatre cents euros le mètre carré sur environ, sur les deux îlots existant sur *les Sablons*.

En contrepartie de cet engagement financier, la Commune s'engage à inscrire à son budget le montant nécessaire à l'acquisition des biens portés par l'EPF d'Occitanie afin d'assurer la garantie de rachat si nécessaire en fin de portage.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la convention opérationnelle *Les Sablons* avec l'Établissement Public Foncier d'Occitanie. »

Monsieur le Maire

« Merci. C'est une délibération importante, puisqu'il s'agit pour nous aujourd'hui par cette délibération de mobiliser un nouveau dispositif qui est à notre disposition donc sur la Région Occitanie. Non pas un dispositif nouveau, mais le fait qu'il est nouveau c'est qu'il a été étendu à l'ensemble de la nouvelle Région Occitanie et qui va nous permettre d'avancer sur le projet donc immobilier *des Sablons* avec l'objectif qui est de revitaliser le centre-ville et l'intérêt majeur de cette délibération, c'est de nous permettre de faire assurer le portage à la fois d'acquisition et le portage financier sur les immeubles dont nous aurions besoin sur *les Sablons*, jusqu'à la réalisation de l'opération. Donc c'est-à-dire se sont des dépenses en moins pour..., instantanées en moins pour la Commune sur un projet ambitieux. Donc après bien évidemment il y a un équilibre économique du projet, le EPF ne nous offre pas les bâtiments, mais ça permet au moins d'engager de façon volontariste le projet en ayant la certitude que la Collectivité n'ait pas à déboursier, ce que nous faisons jusqu'à présent, au fur et à mesure qu'il y a des déclarations de vente. Nous achetons les biens, donc nous portons le bien, avec l'EPF c'est une disposition que nous n'aurons plus à faire. Nous avons débattu..., le Conseil Municipal a eu lors d'une précédente séance a donné un avis sur l'EPF, à la fois à la Communauté de Communes et puis nous ici au Conseil municipal et nous avons donc expliqué l'intérêt de cet établissement, voilà. Sachant que sur la partie *Sablons*, il y a actuellement en cours une étude programmatique sur le périmètre... »

Monsieur NAYRAC

« Oui, secteur. »

Monsieur le Maire

« ... sur le secteur, voilà. Donc, c'est une délibération importante.

Y a-t-il des questions ? Donc s'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 12 :

12. "Servitude de passage de réseaux assainissement et pluvial sur parcelle Section BH n°102"

« Alors, c'est surtout une régularisation puisque c'est déjà fait, le réseau passe déjà dans ce secteur-là. Cette délibération permet de régulariser un passage de réseau sur la parcelle citée BH 102. »

Monsieur le Maire

« Bien, y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 13 :

13. "Réalisation d'une coupe d'affouage en forêt sectionale de Saint-Germain et Consorts"

« Alors, l'Office National des Forêts a proposé à la Ville de procéder à une coupe d'affouage en forêt sectionale de Saint-Germain. C'est eux qui désigne cette parcelle, c'est une parcelle numérotée 6 et c'est l'Office National qui l'a désignée. L'affouage est un droit personnel reconnu aux habitants d'une Commune, de couper du bois pour leurs besoins personnels. Ils doivent remplir certaines conditions, se déclarer aux services municipaux, afin de participer à la répartition des produits de la coupe. En fonction du nombre de personnes, cette parcelle est coupée en plusieurs parcelles et chacun devra couper et surtout s'assurer, afin qu'il n'y ait pas d'accident, sous contrôle de l'ONF.

Seul le Conseil municipal peut décider si les coupes seront vendues ou partagées en nature. Là on vous parle surtout d'une distribution de parcelles pour que les gens de Saint-Germain qui se sont déclarés puissent couper leurs bois.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- De faire procéder à la délivrance d'une coupe d'affouage en forêt de Saint-Germain ;
- Et de faire appel à l'Office National des Forêts pour procéder au martelage de cette coupe parcelle 6.
- Donc aussi après avis favorable de Commission il est demandé à l'Office National des Forêts de procéder à ce martelage, qui est tout simplement un marquage de cette zone ;
- Et de donner à cette coupe la destination suivante : « Délivrance par feu pour l'affouage des habitants la section pour leurs besoins personnels en bois de chauffage » ;
- Les bois seront partagés sur pied et l'exploitation sera organisée par les affouagistes eux-mêmes sous la responsabilité de trois bénéficiaires solvables garants choisis par le Conseil municipal à savoir : Monsieur BERTHOMIEU ; Monsieur Jean-Luc AUBELEAU et Monsieur Michel GARY. Les bénéficiaires seront inscrits sur le rôle d'affouage, qu'ils signeront. Ils devront également présenter une attestation d'assurance responsabilité civile personnelle ;
- Le délai d'exploitation et d'enlèvement des bois est fixé au 15 avril 2020 ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 14 :

14. "Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)"

« Alors, on pourrait appeler ça, tout simplement c'est un avenant, on va repousser l'opération d'OPAH pour l'année 2018. Donc vous savez que la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, en tant que maître d'ouvrage d'une OPAH depuis cinq ans, a la volonté à travers cette opération de contribuer sur son territoire à l'effort en faveur de la transition énergétique et des objectifs fixés de diminution des émissions de gaz à effet de serre, en permettant la réalisation d'économies d'énergie sur le parc privé de logements de ses quinze communes.

À savoir que les cinq dernières années ont permis d'avoir à peu près douze millions de travaux, soit la moitié qui ont été aidés par l'État, par la ville de Millau et la Région Occitanie et donc ça a donné douze millions de travaux sur ces cinq dernières années. Donc, on tout à gagner en prolongeant cette opération sur l'année 2018.

Vous avez des chiffres, c'est le nombre d'appartements et de biens qui ont été aidés, soit au total quatre-vingt-dix-sept logements et ce sont des propriétaires occupant et vingt des propriétaires bailleurs, voilà.

Donc il est demandé après avis de la Commission d'Aménagement, avis favorable :

- D'approuver le projet d'avenant n°4 de la convention d'OPAH ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet d'avenant n°4 de la convention OPAH ci-jointe. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci, Monsieur NAYRAC. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La 15, c'était la délibération de Madame HELLI, que va rapporter Monsieur ASSIER, concernant les indemnités de fonction des élus : Maire, adjoints et Conseillers municipaux pour une modification. »

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 15 :

15. "Indemnités de fonction de élus : Maire, adjoints et Conseillers municipaux : modification"

« Oui, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Donc les indemnités de fonction des élus sont destinées à permettre aux élus d'assumer au mieux leurs responsabilités en leur offrant les garanties nécessaires à l'exercice de leur mandat et au fonctionnement de la démocratie locale.

Considérant que Madame Nathalie FORT, Conseillère municipale déléguée aux jumelages, a souhaité se voir retirer la délégation sur le CMJS ;

Considérant que Madame Dominique DUCROS, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, a accepté la délégation sur le CMJS ;

Considérant que l'enveloppe globale des indemnités reste inchangée ;

La présente délibération a pour objet de prendre en compte ces évolutions en modifiant les taux de ces deux conseillères municipales à enveloppe budgétaire constante.

Aussi, après avis favorable de la Commission Ressources Humaines en date du 31 janvier 2018, il est proposé au Conseil municipal de :

- De fixer l'indemnité versée à compter du 1^{er} février 2018 selon le tableau ci-dessous ;
- D'actualiser en conséquence, le tableau ci-dessous, récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux élus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des ... Monsieur DURAND, pardon ? »

Monsieur DURAND

« Oui, moi j'aurai une observation et une question.

- L'observation, quand je vois l'indemnité des élus, enfin des adjoints et des conseillers municipaux, je tiens à rappeler que les conseillers municipaux d'opposition ne sont pas indemnisés. Donc, c'est toujours bon de le dire, parce que j'ai entendu en ville, que l'opposition était indemnisée, elle n'est pas indemnisée. Mais c'est tout à notre honneur. J'estime de servir les Millavois bénévolement, mais ce n'est pas un souci.

- Autre chose, je vois qu'il y a..., enfin je n'ai rien contre la personne, je vois qu'il y a un conseiller municipal délégué au Comité Économique et Social et Environnemental, mais *quid* de ce Comité Économique et Social et Environnemental, on ne l'a jamais vu ! »

Monsieur le Maire

« Je vais vous apporter deux éléments de réponse :

- D'abord pour vous dire que je salue la première partie de votre intervention et de rappeler que traditionnellement les oppositions du Conseil municipal de Millau ne sont pas rémunérées. Donc nous, nous avons aussi en notre temps assumé bénévolement les fonctions de conseillers municipaux. »

Monsieur DURAND

« Je croyais que vous ameniez le changement ! Mais, bon visiblement, non ! »

Monsieur le Maire

« Donc voilà c'était pour rétablir cet élément-là.

- Ensuite les intitulés des, comment dire, des délégations ont été faites lors du premier Conseil et n'ont pas évolués depuis. Mais par contre les missions ont évolué, puisque ce que j'ai demandé donc à la conseillère municipale, donc en charge, qui est auprès du Premier adjoint, d'assurer des fonctions donc auprès des relais de quartiers et de concertation sur toutes ces activités-là, voilà. Donc je suis d'accord sur l'intitulé qui ne correspond pas. Mais les intitulés n'ont pas été modifiés depuis la délibération, probablement d'installation du Conseil. Voilà, tout simplement la raison, voilà.

Bien, donc y a-t-il d'autres... Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Juste une explication de vote. Vous dire, qu'on n'a rien contre votre prise de fonction Madame DUCROS, mais on va continuer à voter contre cette délibération, parce que nous avons voté contre initialement au vue de l'augmentation de 22 % de votre indemnité, je le rappelle. Donc nous restons sur cette position, donc et nous voterons contre cette délibération, mais en rien, en raison de votre prise de fonction. »

Monsieur le Maire

« Donc, j'entends votre explication de vote. Je pense qu'il est inutile que nous repartions dans un énième échange sur ce sujet, manifestement nous n'avons pas par le passé réussi à vous convaincre que ce n'était pas le cas sur les augmentations et donc ça ne me semble pas utile de relancer une nouvelle fois le débat, perdre du temps pour ne pas réussir à vous convaincre encore une fois, voilà.

Donc ceci étant dit, je passe la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Une, deux, trois, quatre, cinq six. Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. Merci, Monsieur ASSIER. »

Adoptée par 28 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 16 :

16. "Aménagement des berges et quais : demande de subventions"

« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. La Municipalité a présenté dans son plan de mandat un projet ambitieux :

- L'aménagement des berges ;
- Et la requalification du secteur des quais le long du Tarn.

Les deux premières tranches de ce projet global sont finalisées :

- La requalification de la RD 809 en boulevard urbain réalisée en 2016 ;
- Et l'aménagement de la plage de Gourg de Bades ouverte depuis l'été 2017.

Les enjeux liés à ce projet sont importants :

- Créer un rapport à la rivière plus immédiat ;
- Et plus proche en offrant une zone de détente et de loisirs à la population sans dénaturer le paysage.

Nous pouvons d'ailleurs le constater, vu l'engouement des Millavois à se balader sur ces cheminements piétons et sur les espaces liés à la promenade.

L'avant-projet définitif du projet des quais jusqu'à la place Bompaire a fait l'objet d'une présentation par le Bureau d'Architectes Traverse.

Cette requalification des espaces le long du Tarn offre des caractéristiques esthétiques et environnementales importantes :

- Avec la création d'esplanades conviviales dédiées aux cheminements doux, alliant à la fois un traitement minéral et végétal ;
- La création de gradins permettant l'accès facilité au bord de rivière est un élément essentiel du projet assurant l'objectif de créer un lien direct avec le Tarn ;
- Des jeux d'enfants, du mobilier urbain de qualité, des arbres et de la végétation assureront un confort et une zone préservée dédiée aux piétons ;
- Le secteur de la place Bompaire est également réaménagé afin de lui redonner un caractère urbain et de créer une allée vers le Tarn. En effet, trois alignements d'arbres seront plantés dans lesquels s'intégreront une voirie, une esplanade piétonne et accessible aux personnes à mobilité réduite et une contre-allée. La place se termine en terrasse vers la rivière auquel on accède à pied par de grands emmarchements et peut se prolonger vers les quais et l'espace plage.

L'ensemble des travaux de cette opération est estimé à trois millions huit cents mille euros hors taxe.

Ce projet, présenté lors de la Commission municipale Travaux du 23 janvier 2018 a reçu un avis favorable.

Ces travaux ont été inscrit dans un dossier de présélection par la Communauté de Communes Grands Causses et la ville de Millau, envoyé à la Région Occitanie pour l'appel à projet *Bourg-centre*.

Cette délibération approuve le projet d'aménagement des berges et des quais le long du Tarn et sollicite les subventions auprès des partenaires institutionnels.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet d'aménagement des places, quais et berges le long du Tarn ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les aides techniques et financières les plus élevées possibles auprès des partenaires institutionnels : Fonds européens, État, Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisse des Dépôts, EPFR et privés : Engie, Eiffage, financements participatifs... ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les sommes allouées à ce titre ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, petit commentaire donc sur le projet qui est donc la troisième phase du projet donc d'aménagement des quais et berges, après la promenade de *la Confluence*, la zone du *Gourg de Bades*, les années passées.

Donc celle-ci qui s'ouvre sur un prévisionnel de travaux sur les années 2018 / 2019. Alors, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler puisque nous l'avons déjà évoqué à un niveau APS. Là vous avez une présentation du schéma au niveau APD et la différence ou les différences qui ont été constatées entre le niveau APS et le niveau APD portent sur les observations faites lors des concertations faites au niveau APS, avec donc l'ensemble des intervenants sur ce sujet, que ce soit les associations ou les riverains, puisqu'au total ce sont pas moins de dix-huit réunions qui auront été faites sur ce sujet.

Donc, là bien évidemment ce projet a été présenté donc comme l'a rappelé Claude CONDOMINES, lors de la Commission Travaux, une Commission Travaux élargie puisque je souhaitais que l'ensemble des Conseillers municipaux puissent avoir l'information sur ce sujet.

Les grandes thématiques sont bien évidemment, une thématique d'ordre donc environnemental, puisque l'ensemble du projet reprend des concepts de voies partagées, de mode apaisés et de mode à mobilité douce et d'accessibilité PMR et que le projet prend naissance, donc je dirai, sur le quai de *la Tannerie*, pratiquement à hauteur du *Vieux Moulin*, pour se terminer à hauteur pratiquement du pont *Larzac* et de la rue du *Pont de Fer*.

La philosophie générale est donc de dire, on renforce l'environnement paysagé, puisque sur ce site-là :

- Il n'y aura pas moins de cent sept arbres supplémentaires, qui vont être plantés ;
- De respecter toujours le renforcement paysagé en agrandissant le square *RAMONDENC*, que vous devinez donc à l'à plomb de l'Hôtel *Dieu* ;
- En préservant la partie, ce qu'on appelle la promenade basse ou le quai bas, donc qui est aujourd'hui essentiellement composé avec le collecteur pour que tout le monde puisse situer l'endroit, en respectant parfaitement non seulement la ripisylve actuelle, mais en plus avec l'apport d'arbres plantés supplémentaires. Bien évidemment, le tout sous le contrôle et l'autorité du service de l'Eau de l'État.
- Autre élément important de modification concerne la place *Bompaire*, puisqu'un certain nombre de modifications ont été portées, notamment sur le déplacement de la voirie qui s'est rapprochée de l'Hôtel *Dieu*. L'idée étant de bien évidemment de garder un accès double sens et garder l'ensemble du stationnement ;
- Et puis enfin sur le quai lui-même l'aménagement donc du gradin, qui permettra d'avoir un contact direct et une vue directe sur le Tarn, que vous pouvez distinguer donc sur la partie droite de l'image ;
- Bien évidemment, le stationnement est respecté, stationnement en bataille, donc à la demande des riverains avec une zone destinée à accueillir des jeux pour enfants et une zone destinée à accueillir des éléments d'attractivité du quai avec probablement un glacier et un manège pour enfants. Activités bien évidemment éminemment saisonnières puisque c'est l'élément donné par les services de l'État et encadrées par les contraintes donc de droit commun sur ces secteurs-là.

Le projet donc tel qu'il est présenté, je le rappelle est en phase APD.

Petit élément que je n'ai pas souligné, c'est la modification et l'aménagement du rond-point de *Bompaire*, qu'on distingue en-haut et à gauche de la photo. Donc aujourd'hui cet élément est en phase APD, donc va s'en suivre les éléments de dépôt d'autorisation et de permis et de, comment dire, de consultations des entreprises.

Le projet a d'ores et déjà fait l'objet de pré instructions à la fois donc :

- Des services de l'Eau, je viens de l'évoquer pour la promenade basse ;
- Des services d'incendie et de secours pour les accessibilités sécurité ;
- Et de l'architecte des Bâtiments de France sur la partie gradin.

L'ensemble de ces trois services ont émis un avis favorable préalable et notamment le dernier en date étant celui de l'architecte des Bâtiments de France.

Voilà ce que je voulais vous dire pour globalement et très succinctement rappeler les modifications qui ont été faites à l'issue donc la phase APS, voilà.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, Monsieur le Maire, si nous n'avons pas d'opposition de principe sur un projet qui tourne Millau vers le Tarn, par contre on aura quelques bémols. Moi, j'aurai quelques questions à poser puisque nous avons, si je me souviens bien lors d'un précédent Conseil municipal, voté une autorisation de projet pour une hauteur de six millions cinq, on tombe à trois millions huit, donc je ne sais pas où est passé, ou sont passés les trois millions. Peut-être vous pouvez me répondre déjà sur ce sujet ? »

Monsieur le Maire

« Je laisserai peut-être Daniel..., je pense que c'était l'autorisation de programme... »

Monsieur DURAND

« Programme, oui ! »

Monsieur le Maire

« ... de Millau, qui ne concernait pas que le quai. »

Monsieur DURAND

« C'était l'ensemble... »

Monsieur le Maire

« C'est l'autorisation de programme aménagement des berges et quais, voilà ! »

Monsieur DURAND

« Bon, soit ! Enfin, aujourd'hui nous partons sur une dépense de trois millions huit. Nous n'avons aucune subvention. Si je me souviens bien on avait cent vingt mille euros au dernier Conseil municipal. Et au lancement de... Et vous annoncez un peu partout dans la presse que vous comptez attaquer les travaux courant du mois d'avril. Donc, moi il me semble que nous partons un peu à l'aventure sur ce projet, puisque nous n'avons aucune subvention à ce jour. Si les subventions ne sont pas à hauteur espérées, cela veut dire que c'est les Millavois qui payeront la différence. Je ne sais pas... À quel pourcentage comptez-vous vous arrêter de... au moins de subventions pour le reste à charge des Millavois, qui sont déjà bien impactés par votre politique ? »

Madame ????????

« ??????? »

Monsieur le Maire

« Donc, je... c'est votre rôle et c'est votre jeu. On comprend bien, Monsieur DURAND. Il n'y a pas de problème là-dessus. Sur les subventions, donc ça a été rapporté et ça a été dit. Aujourd'hui, il y a sur les phases de subvention, des subventions qui vont être portées dans le cadre du PPG, par exemple, qui sera porté par la Communauté de Communes et notamment sur le traitement des berges et sur le plan des accessibilités PMR et accessibilités pistes cyclables. Donc voilà, donc c'est l'objet de la délibération que de structurer la démarche de demande de subventions, voilà. »

Monsieur DURAND

« Mais encore... Oui pardon ! Excusez-moi ! »

Monsieur le Maire

« Mais encore ? Pour l'instant le montage il est tel que celui qui vous a été présenté, il n'y a pas de modification. »

Monsieur DURAND

« Certes ! Mais ne mettez-vous pas *la charrue avant les bœufs* en attaquant des travaux courant mois d'avril, alors que nous sommes déjà mi-février, sans un *kopeck*, excusez-moi l'expression ! »

Monsieur le Maire

« Nous nous ne mettons pas *la charrue avant les bœufs*, Monsieur DURAND. Vous savez qu'il y a des démarches de projets qui sont celle-là et qu'il y a deux ans de réalisation de projet pour arriver à faire le lien avec l'autre partie qui concerne la partie plage et le parking de *la Grave* et que c'est une uniformité, une continuité du projet donc il n'y a pas de *passage avant les bœufs*. On est exactement dans la continuité, qui vous avez... et ce n'est pas une nouveauté d'ailleurs... »

Monsieur DURAND

« Non, non ! »

Monsieur le Maire

« Elle vous a été annoncée dès la création de la promenade de la *Confluence*. »

Monsieur DURAND

« Bon, la partie financière étant close. J'aurais aussi un certain bémol sur la partie architecturale et patrimoniale du projet, car nous voyons aujourd'hui des gradins. Donc le parapet disparaît, si j'ai bien tout suivi ? Je n'ai pas pu assister à la Commission Travaux et Urbanisme, je m'en... »

Monsieur le Maire

« J'en suis navré. »

Monsieur DURAND

« Je m'en excuse. »

Monsieur le Maire

« Et le seul qui y a assisté pour votre groupe, n'est pas là ce soir. J'en suis désolé. »

Madame GAZEL

« Je vais expliquer ! »

Monsieur DURAND

« Le souci c'est qu'entre parenthèses : je n'avais pas été invité »

Monsieur le Maire

« Oh ! »

Monsieur DURAND

« Non, je ne vous en fais pas grief ! »

Monsieur le Maire

« Monsieur ALIBERT a été invité. »

Monsieur DURAND

« Oui, mais il est membre de la Commission Travaux, c'est peut-être..., ceci explique peut-être cela ! Non, donc je me dis, moi, vous partez aussi à l'aventure sur ce projet au niveau du patri..., enfin patrimonial, puisque vous allez nous faire des gradins à la place d'une voûte, enfin une voûte..., moi je ne suis pas spécialiste du ..., mais je trouve que quand même jusque-là ça ne va pas bien et puis aussi, si j'ai bien compris, il y a certains riverains qui n'ont pas..., qui ont plutôt pris votre concertation qui de la présentation, donc... »

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND, enfin... »

Monsieur DURAND

« Vous nous annoncez dix-huit réunions, c'est très bien ! Mais dix-huit réunions de présentation, moi je n'appelle pas ça dix-huit réunions de concertation, maintenant bon. »

Madame GAZEL

« Qu'est-ce qui a changé... »

Monsieur DURAND

« Qu'est-ce qui a changé dans ces dix-huit réunions au final ? »

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND, il y a des choses que vous ne pouvez pas dire. Quand vous dites : discussions... Alors, est-ce que la concertation, n'est pas une concertation quand elle ne va pas dans le sens de celui qui intervient ? C'est une définition de la concertation. Nous sommes bien d'accord ? Mais, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu concertation.

Je l'ai évoquée tout à l'heure, la notion des places de stationnement et de la circulation n'était pas dans ce sens-là au niveau de l'APS. Je pense que vous vous en rappelez. Donc, ça a été modifié :

- Les riverains ont souhaité un stationnement en bataille, il y a un stationnement en bataille ;
- Sur la place *Bompaire*, il y avait une voirie qui était beaucoup plus sur la gauche de la photo, que celle que nous avons aujourd'hui, les riverains..., et donc du coup qui empiétait sur une partie du stationnement, les riverains nous ont demandé d'y travailler dessus. Nous avons travaillé dessus, nous avons décalé la voie, nous avons rétabli des places de stationnement ;
- Il y avait l'inquiétude au niveau des quais de *la Tannerie* de ne pas pouvoir déboucher sur le boulevard *Richard*, nous avons rajouté, j'insiste bien, une chicane à la demande des riverains pour concilier les attentes des riverains du quai de *la Tannerie* et les attentes des riverains de la place *Bompaire*. Puisque les uns souhaitaient pouvoir déboucher au droit du boulevard *Richard*, je parle des riverains de la place *Bompaire*. Les autres les riverains des quais de *la Tannerie* ne souhaitaient pas qu'il y ait de débouché pour ne pas provoquer de passage intempestif et du passage rapide tel qu'ils le connaissent aujourd'hui. Donc de façon à pouvoir concilier les attentes et des uns et des autres, nous avons opté pour la chicane qui va permettre de déboucher depuis le quai de *la Tannerie*, jusqu'au boulevard *Richard*, sans pour autant être une voie de circulation ;
- Il y avait un sentiment partagé et j'y adhérais d'une présence trop importante donc de structures maçonnées sur la promenade basse, aujourd'hui nous avons réduit, suite à la concertation, tout ce que je vous dis ce sont des modifications du projet par rapport à la concertation ;
- La demande de maintenir un cheminement qui soit un cheminement sécurisé, accès PMR, donc qui nous oblige une certaine, j'allais dire, réalisation donc d'une bande roulante, donc ça, ça a été maintenue ;

Qu'est-ce qui a été demandé d'autre, je pense :

- Au 40, du quai Sully Chaliès, de pouvoir permettre de modifier l'angle du portail de façon à ce qu'il puisse rentrer directement, ça a été apporté, donc il me semble qu'il y a quand même toute une série de concertations, qui ont été faites.

Et encore une fois, ça dépend ce qu'on entend derrière le terme « concertation ». Est-ce que la concertation, c'est obligatoirement donner satisfaction à tout ? La réponse est : « Non ! Ce n'est pas de la concertation ! » Par contre dialoguer et modifier tout ce qu'on peut modifier dans le sens de la concertation, ça c'est ce que nous avons fait.

Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui. Non, la concertation devrait amener au *consensus*. Visiblement il n'y est pas, donc peut-être il y a des choses à revoir ? »

Monsieur le Maire

« Alors, à quel degré, vous estimez le *consensus* Monsieur DURAND. Non, mais expliquez-moi, si vous avez peut-être une définition parfaite ? »

Monsieur DURAND

« Que tout le monde soit satisfait ! »

Monsieur le Maire

« Ah ! mais vous savez que c'est impossible, Monsieur DURAND, ne soyez pas naïf ! »

Monsieur DURAND

« Mais je suis naïf ! Vous savez bien. »

Monsieur le Maire

« Mais vous êtes candide, si vous n'êtes pas naïf, vous êtes candide. »

Monsieur DURAND

« Je suis candide ! Enfin, je m'excuse ! »

Monsieur le Maire

« Pardon ! »

Monsieur DURAND

« Je sais aussi qu'il y a des soucis, vous avez reçu dernièrement un courrier de l'association *Grave, Gravette et Gravezols*, là-aussi vous partez à l'aventure. Enfin je vous dis donc moi, nous pour le groupe d'opposition, nous nous abstiendrons sur ce projet, même si un projet tourné vers le Tarn, comme je le redis une fois, nous ne sommes pas contre. Mais pour nous, vous partez à l'aventure financièrement et vous partez à l'aventure vis-à-vis des propriétaires riverains du quai *Sully Chaliès*, donc nous nous abstiendrons sur ce sujet. Merci. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, moi je note qu'il y a un projet qui est présenté et qui vise à travailler sur une vraie vitrine attractive de la Ville et que vous ne faites pas le pari avec nous d'aller vers cette modification de la vitrine de la Ville. Mais c'est un choix ! »

Monsieur DURAND

« Je vous redis que nous faisons le pari de se tourner vers le Tarn, mais pas de la façon dont vous le faites. »

Monsieur le Maire

« Mais, nous l'avons fait de la façon la plus ouverte possible et là avec le plus de concertations possible, voilà. »

Brouhaha dans la salle

Monsieur le Maire

« Alors encore une fois, j'entends les brouhahas, mais l'objectif n'est pas d'y répondre. Je dis simplement qu'une concertation ne veut pas dire..., une concertation, on dialogue, ça ne veut pas dire qu'à terme on ait 100 % de réussites et d'adhésions. Je suis désolé, voilà.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Madame GAZEL ? »

Monsieur DURAND

« Non, non vas-y, vas-y ! »

Madame GAZEL

« J'y vais ? Non, j'ai été un peu choquée tout à l'heure par votre propos, Monsieur le Maire, en disant que vous n'étiez pas étonné de notre petit jeu. Nos interventions sur des projets aussi structurants qui engagent aussi manifestement les finances publiques, on n'est pas dans le jeu et loin s'en faut ! Ce n'est vraiment pas un jeu ! Là, les inquiétudes donc vous a fait part Michel DURAND, elles sont réelles et financièrement... »

Applaudissements dans la salle

Madame GAZEL

« Alors ça, c'était le premier point. Et le second point c'est pour en revenir à la concertation. La concertation c'est travailler ensemble dans le même sens et quand je vois la façon dont nous, les oppositions, sommes associées à ce projet, parce que vous nous dites qu'on a eu la présentation, alors il fallait être disponible..., alors déjà deux sur six pour ce qui est de notre groupe, on était invité donc Commission Urbanisme et Commission Travaux. Et ensuite il fallait être disponible le soir où vous nous avez invité. Sur un projet un peu... »

Brouhaha dans la salle

Madame GAZEL

« Je peux finir mon intervention, s'il vous plaît ? Je ne vous coupe pas ? Merci ! Donc, il me semble qu'on aurait pu, et ce soir également, avoir des documents un plus précis, parce que pour la presse vous diffusez les documents qui sont avec d'autres vues, avec d'autres coupes. Moi personnellement entant que Conseillère municipale de bonne volonté vraiment, je ne peux pas être là tout le temps, c'est le cas de chacun d'entre nous. Il y n'a qu'à voir les places vides ce soir. J'aurai aimé pouvoir agir avec davantage d'information. Donc quand les élus n'ont pas les moyens vraiment de se positionner, je me dis : « Quels ont été les moyens que vous avez mis à la concertation envers les riverains ? » Et moi ça m'interroge fortement parce qu'il n'y aurait pas toutes ces personnes ce soir, les pétitions, les tracs, etc. Si la concertation avait été réellement faite en bonne intelligence et vraiment dans une écoute... »

Applaudissements dans la salle

Madame GAZEL

« ...parce que selon ce que vous dites-là, Monsieur le Maire, il y aurait eu beaucoup d'avancées. Franchement, quand il y a beaucoup d'avancées sur un projet, on tombe d'accord ! »

Monsieur le Maire

« On tombe... »

Madame GAZEL

« C'est du donnant-donnant. »

Monsieur le Maire

« Mais Madame GAZEL, on peut tomber d'accord avec X pourcentage de riverains et pas avec les 100 % de riverains, Madame GAZEL, acceptez cette différence-là. Donc, moi j'entends vos propos, je n'ai pas de commentaire particulier à y faire dessus. Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Oui, alors enfin nous par rapport à nos collègues, nous on avait voté « Pour », dès la présentation du projet. Bon, il y a l'histoire de la voirie qui s'est greffée en plus que les parkings, savoir si la voirie sera utilisable à tout le monde ou que les riverains. Les mêmes pour les parkings. Et bon ensuite pour ce qui concerne les invitations aux réunions, c'est souvent la

veille pour le lendemain, quoi donc on n'est pas toujours dispo voilà, c'est souvent le cas, enfin les rares fois qu'on a été invité. »

Monsieur ??????

« ????? »

Monsieur CHIOTTI

« Pour celle-là c'était le matin même, je crois, pour le soir. »

Madame GAZEL

« Oui ! »

Madame ???

« C'est bizarre ! »

Madame GAZEL

« C'est vrai ! »

Monsieur le Maire

« Écoutez, moi je vérifierai ce que vous me dites. Je vous crois de bonne foi, mais ce n'est pas du tout..., ne me faites pas des procès d'intention sur ce sujet-là. Mais je vérifierai les propos que vous me dites, il n'y a pas de problème.

Voilà ! Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Six. Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée par 28 voix pour

6 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Monsieur le Maire

« La délibération suivante c'est Monsieur LEFEVERE qui devait la rapporter, c'est Monsieur NAYRAC. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 17 :

17. "Adhésion à l'association de Villes pour la propreté urbain"

« Bien ! L'adhésion à l'association des villes pour la propreté urbaine. Alors l'association des villes pour la propreté urbaine propose une méthode de labellisation récompensant les collectivités qui s'engagent dans des plans d'actions permettant, à moyen terme, d'améliorer durablement la propreté de leurs espaces publics.

En effet, ce label valorise, au fil de ses différentes étoiles, cinq au total, les moyens mis en œuvre pour diminuer la salissure : équipements ; médiation ; sensibilisation ; coercition ; etc., obtenue par une amélioration durable des comportements des usagers sur l'espace public :

- Les villes qui ont obtenu la première étoile mettent en œuvre la méthodologie d'évaluation de l'adhésion à l'association des villes pour la propreté urbaine dit l'AVPU. Les Indicateurs Objectifs de Propreté pour identifier leurs points forts et leurs points faibles au regard des moyennes enregistrées par l'ensemble des collectivités ;
- La deuxième étoile récompense les collectivités qui s'engagent dans la mise en œuvre d'un plan d'action au regard de l'analyse des évaluations de l'année précédente ;
- La troisième étoile récompense les collectivités qui s'inscrivent dans une logique d'efficience dans un ou plusieurs domaines liés au nettoyage ;
- La quatrième étoile incite à partager l'évaluation et le plan d'action avec les habitants ou leurs représentants ;
- Et enfin la cinquième étoile est obtenue à l'issue d'un processus d'évaluation indépendant qui permet d'enregistrer des résultats concrets en matière de propreté.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver cette adhésion et d'approuver aussi ses statuts ;
- D'approuver le versement de la somme de neuf cents euros à cette association correspondant aux frais annuels de cotisation pour des collectivités de 20 000 à 50 000 habitants, sous condition de la constitution effective de l'association ;
- Et enfin de désigner Monsieur le Maire à faire partie du Conseil d'Administration de l'association. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Donc, s'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Donc à ma connaissance, je n'ai pas reçu de question diverse, donc le Conseil municipal est terminé et nous levons donc la séance. Bonne soirée. Merci. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

Fait à Millau, le 13 mars 2018

La Secrétaire de Séance

Emmanuelle GAZEL

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT-PIERRE